

URGENCE SALAIRES TOUS MOBILISÉS LE 7 DÉCEMBRE !



LES SALAIRES, UNE PRIORITÉ

Dans un contexte économique et social dégradé, la question des salaires reste une priorité absolue.

La CFDT a œuvré tout au long de l'année pour que des mesures salariales soient mises en œuvre et permettent aux cheminotes et aux cheminots d'avoir des mesures de compensation de l'inflation et de progression salariale.

Après la mobilisation du 6 juillet qui a permis de véritables avancées, la CFDT Cheminots a continué à œuvrer.

Dans un courrier adressé à la DRH le 3 octobre dernier, la CFDT Cheminots a dressé la liste des revendications qu'elle porte pour les cheminotes et cheminots.

La réponse reçue par la DRH montre que des voies de progrès sont possibles et que des mesures salariales peuvent être gagnées.

**TOUS MOBILISÉS LE 7 DÉCEMBRE
POUR GAGNER SUR LES SALAIRES!**

LES REVENDICATIONS POUR LES CHEMINOTES ET LES CHEMINOTS

- 01 AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES ;
- 02 RÉTROACTIVITÉ AU 1ER JANVIER 2022 DES MESURES DE LA TABLE RONDE DU 6 JUILLET ;
- 03 RÉÉVALUATION DE L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE ;
- 04 RÉÉVALUATION DES EVS ;
- 05 13ÈME MOIS POUR TOUS LES CHEMINOTS ;
- 06 RECONNAISSANCE DE L'EXPERTISE ;
- 07 COMPENSATION DES EFFETS DE L'ARRÊT DU RECRUTEMENT AU
- 08 MISE EN PLACE DU « FORFAIT MOBILITÉ DURABLE » ET D'UN DISPOSITIF DE COMPENSATION DE L'AUGMENTATION DES PRIX DU TRANSPORT ;
- 09 COMPENSATION DES COÛTS LIÉS À LA GÉNÉRALISATION DU TÉLÉTRAVAIL ;

